

Dans Ouest FRANCE 20/08/14 fw L'allocation de rentrée scolaire revalorisée

Elle connaît une hausse de 0,7 %. Insuffisant, selon Familles de France, pour faire face au coût de la rentrée scolaire.

Revalorisation

L'allocation de rentrée scolaire (ARS) progresse de 0,7 %. Versée par les caisses d'allocations familiales, elle oscille entre 363 et 396 €, en fonction de l'âge de l'enfant scolarisé (voir infographie). Trois millions de familles en bénéficient, soit cinq millions d'enfants sur les douze millions d'élèves.

Des coûts de rentrée en hausse

D'après la fédération Familles de France, le coût de la rentrée scolaire pour un enfant entrant en 6^e est en hausse de 2,17 % pour la rentrée 2014-2015, pour un coût moyen de 189,09 €.

Ce sont les vêtements de sport qui augmentent le plus (+4,1 % en un an). La hausse est plus modérée pour les fournitures de papeterie (+1,13 %) et les fournitures non papières (+1,4 %). Elle a été constatée dans tous les circuits de distribution (magasins spécialisés, supermarchés et hypermarchés).

Face à l'augmentation des coûts de la rentrée scolaire, Familles de France estime le montant de l'allocation insuffisant, notamment pour les lycées professionnels. Elle propose



6 - 10 ans

363 €



11 - 14 ans

383 €



15 - 18 ans

396 €

Pour en bénéficier, les parents doivent avoir eu en 2013 des ressources qui ne dépassent pas :

Moins de 24 137 € annuels pour un enfant à charge,

29 707 € pour deux enfants

35 277 € pour trois enfants.

5 570 € par enfant supplémentaire.

Source : Service-Public.fr

O.F.

de moduler cette allocation, avec 165 € pour un élève du primaire, 300 € pour un collégien et 500 € pour un lycéen.